



PREAVIS No 01-2026 « COMPTES 2025 »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES
SECURITE EST LAUSANNOIS (CI-APRES L'ASEL)
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 19 mai 2026

1. Introduction

La Commission de gestion, composée de Madame Daphnée Schaeppi, de Messieurs Jean-Charles Bartolacelli et Jean-François Spring a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 27 avril 2026 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police. Madame Anne Schranz était excusée.

La Cogest relève l'excellente tenue des comptes, aussi bien dans leur présentation qu'au niveau des informations explicatives complémentaires. Messieurs Chevallaz et Weber ont renseigné avec compétence la Cogest sur tous les sujets qu'elle a désiré aborder. Qu'ils soient remerciés, ainsi que l'ensemble du corps de police pour le travail effectué.

2. Appréciation générale

L'exercice examiné est le 14^{ème} de notre Association sous sa forme actuelle. Les processus de budget et de comptes sont maintenant rodés et l'examen des comptes n'a pas amené de questionnement majeur.

Les dépenses sont maîtrisées : on ne dépense que ce qui est nécessaire, et pas en fonction du budget alloué. En témoignent les non-dépenses pour un montant de CHF 60'000.00 expliquées en page 4 du préavis.

Le montant des participations communales est, comme ces dernières années, majoritairement influencé par le produit des amendes perçues. Nous pouvons donc ainsi remercier nos concitoyens pour leur financement participatif, parfois involontaire, de notre police.

3. Quelques points de détail

Parmi les postes qui augmentent, on retrouve sans surprise l'informatique. Ici les sur-dépenses sont liées aux charges cantonales de renouvellement des applications informatiques qui seront utilisées par toutes les polices. Nous n'avons malheureusement pas de prise sur ces montants qui nous sont imposés par le canton.

Quant aux amendes, moins de contrôles de vitesse classiques ont pu être réalisés en raison des absences du personnel spécialisé, mais 3 mois d'utilisation du radar girafe « Sophie », qui fonctionne jour et nuit sans personnel d'accompagnement, ont permis de compenser quelque peu.

4. Perspectives

La tendance du Canton de déléguer de plus en plus de tâches aux corps de police régionaux va continuer, par exemple avec l'instruction des plaintes. Il nous faudra donc probablement engager du personnel supplémentaire. L'encaissement des amendes, plus nombreuses avec le radar « Sophie », nécessitera aussi du personnel administratif supplémentaire.

5. Conclusion

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal :

- d'approuver les comptes 2025,

Paudex, le 1er mai 2026

Daphnée Schaeppi, Savigny

Jean-François Spring, Paudex
Rapporteur

Jean-Charles Bartolacelli, Belmont